

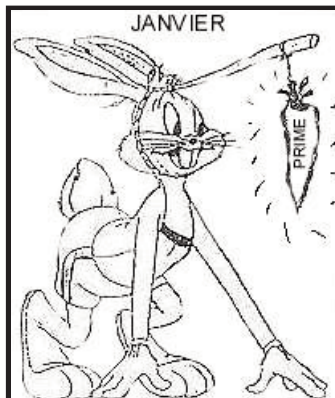


LE POSTIER AFFRANCHI

juillet 2014

N°32

SAINT-GRATIEN PDC
PRIME FACTEUR D'AVENIR, TOUJOURS
PLACE A L'ARBITRAIRE !



Les montants de la prime facteur d'avenir pour le second trimestre nous ont été dévoilés, 37.50€, 75€ et même 0€ pour certains ! Une volonté des cadres de fixer des objectifs irréalisables afin d'économiser sur nos maigres primes ? C'est l'impression que nous avons.

Ce qui est sûr c'est que des montants de 37.50€ pour un trimestre, voir 0€ pour d'autres sont loin d'être motivants...Maintenant de plus en plus de collègues comprennent que c'est un miroir aux alouettes.

Pour la Fédération CNT, la prime devrait être versée à toutes et tous, et intégrée au salaire (40,00€ par mois), sans exception, sans objectif ni indicateur. Les facteurs et factrices travaillent chaque jour avec le souci de la qualité et du service rendu et des objectifs inatteignables ne servent qu'à mettre une pression inutile, du stress. Sans parler de la sécabilité permanente et des suppressions de quartier.

De plus la validité de pas mal d'indicateurs listés par La Poste est à remettre en cause : le taux de réclamations ou le taux d'instances sont aussi liés à la nature du quartier et pas à la qualité de service fourni par le facteur ou la factrice... Pour la CNT, ces

critères ne sont pas acceptables.

Le prétexte pour donner le moins possible : le taux d'instance ! Aucune équipe n'atteint l'objectif de 24%, donné arbitrairement par les cadres. Et pour cause ce taux est impossible à atteindre ! Et inutile de songer à un « rattrapage » le trimestre prochain, avec les mois de Juillet et d'Aôut, les absences des titulaires pour congés, le taux d'instance n'est pas près de baisser !

Un facteur n'est pas responsable de l'absence d'un usager ou de la présence sur son quartier de retraités ou de personnes qui bossent, éléments qui déterminent le taux d'instance.

Encore une fois les encadrants provoquent un ras le bol généralisé : cependant merci nous savons désormais que nous aurons environ une centaine d'euros en février 2015, à peine 10,00€ par mois. On a compris que l'objectif était un attrape-nigauds.

Morale : on bosse normalement, avec le souci de la qualité et du service rendu aux usagers, en ignorant ces pressions. Et, en lot de consolation nous savons que si nos objectifs ne sont pas réalisés le cap qualité du site ne le sera pas, et les primes des cadres revues à la baisse. Comme quoi la carotte on la retrouve toujours quelque part.

C'est pourquoi la CNT demande à ce que la prime de 450€ soit attribuée à toutes et tous sans exception et sans critère et intégrer définitivement au salaire.

